

Atelier 1/ Workshop 1

➤ Règles de décision/Decision rules

Convenors : Michel Clerjeau, Mauro Jermini

clerjeau@bordeaux.inra.fr, mauro.jermini@rac.admin.ch

Atelier Règles de décision (RDD)

Optimiser la protection chimique par un choix judicieux de substances actives appliquées à bon escient selon les circonstances épidémiques et les dommages prévisibles constitue l'une des composantes de la protection intégrée en viticulture. La décision des interventions phytosanitaires, dans le cadre d'une stratégie donnée, demeure cependant un acte difficile car elle comporte une prise de risque plus ou moins grande. Pour cette raison, on constate qu'en pratique le nombre de traitements n'est que trop faiblement corrélé à la pression parasitaire réelle.

Non seulement un haut niveau d'expertise demeure une condition nécessaire à une protection chimique minimale mais les experts peuvent également diverger sur leurs décisions. Ce constat conduit à faire remarquer que le savoir des spécialistes a, jusqu'alors, conduit à ériger davantage de principes de décisions que de véritables règles clairement formalisées, explicites et validables, destinées à atteindre des objectifs de protection bien définis et reposant sur des indicateurs précis, facilement utilisables ou accessibles.

L'élaboration et la mise à l'épreuve de règles de décision (RDD) peuvent s'avérer productives d'un point de vue opérationnel mais aussi extrêmement utiles pour permettre d'identifier des verrous de connaissances pour l'action. L'OILB est un lieu privilégié de rencontre des experts de la protection intégrée du vignoble qui doit conduire à promouvoir cette démarche.

L'atelier RDD aura pour but de constituer un collectif pluridisciplinaire de chercheurs et praticiens de la protection susceptibles d'échanger leurs expériences dans ce domaine, de faire émerger des points de consensus ou d'incertitudes : méthodologies expérimentales, choix et définition d'indicateurs, résultats d'expériences de validation, connaissance des processus de décision au niveau de la parcelle et de l'exploitation, nouveaux outils d'aide à la décision nécessaires. L'atelier devrait permettre de définir quelques objectifs communs et de constituer, pour les atteindre, un réseau d'équipes pouvant développer sur le terrain des programmes coordonnés.